ÉDITION

OCTOBRE 2021

ERCUIS, mon village

BULLETIN MUNICIPAL

Bulletin d'informations Municipal édité par la Mairie d'ERCUIS

Place Charles de Gaulle - 60530 ERCUIS

03 44 26 71 69 - Contact@mairie-ercuis.fr

Directeur de la publication : Jean-Marie NIGAY

SOMMAIRE

⇨ L'Édito du Maire	Page 3
⇨ L'Édito de l'Adjoint au Maire	Page 4
⇨ L'Équipe communale	Page 5
⇨ COVID 19	Page 6
⇨ Scolaire - Périscolaire	Page 7
⇨ Finances	page 9
⇨ Festivités	Page 11
⇨ Nos réalisations	Page 15
⇨ Projets initiés	Page 21
⇨ Projets à court terme	Page 24
⇨ Bien vivre ensemble	Page 27
⇨ Le coin des « Assos »	Page 31
⇨ Zoom sur	Page 36
⇨ Bon à savoir	Page 37
⇨ Tribune d'expression libre	Page 42
⇨ Le Carnet	Page 45
⇨ A proximité	Page 46
⇨ Les numéros utiles	Page 48

Merci à nos rédacteurs,

Jessica BEYSSAC, Aude LACOUR, Charlotte MEYFROODT, Angélique ROUSSEAU, Stéphanie VIDARD, Groupe « Pour Ercuis Tout Simplement »,
Claude BOULARAND, Bruno FORGET, James MARECHALLE, Jean-Marie NIGAY et Monsieur SANGKOO Lee (Château d'Ercuis).

L'ÉDITO DU MAIRE

Ercuisiennes, Ercuisiens,
Chers administrés,
Bonjour,

Très heureux de vous retrouver de nouveau à l'occasion de ce nouveau bulletin municipal. Je vous suppose en pleine forme, d'une énergie débordante, vitaminés, colorés, et prêts à affronter cette dernière ligne droite avant 2022 ! Et oui, cette fin d'année arrive.

L'été est passé sereinement, chacun a pu profiter des congés avec une liberté quelque peu reconquise, l'administration de notre village durant cette période a fonctionné correctement sans anicroches.

Le retour des enfants au groupe scolaire a rencontré quelques difficultés, dû au manque d'ATSEM à la suite d'un contrat non renouvelé et une défection de dernière minute, ou devrais-je dire de premières heures, pour maladie.

Nous avons pu, grâce au Centre De Gestion 60, faire face et réagir rapidement à cette situation.

Une nouvelle ATSEM rejoindra les effectifs, dès le 1er novembre, par voie de mutation, ce qui explique le délai de son arrivée, et une autre ATSEM assumera cette tâche jusqu'au retour de l'agent.

Comme d'habitude, vous allez découvrir dans nos pages, des nouvelles de nos activités, les travaux, les festivités et animations, passées et futures.

Je veux revenir sur une animation qui nous a apporté beaucoup de plaisir, par sa qualité, sa fréquentation importante : l'exposition photographique « Ercuis confinement 19 ». Celle-ci a été rendue possible grâce à la participation de tous : du Conseil Municipal, des administrés et surtout de Dominique CHERPRENET, que je félicite encore chaleureusement.

Je profite de ces lignes pour remercier également notre Sénateur Olivier PACCAUD, notre Conseiller Régional, Fulvio LIZI et nos deux Conseillers Départementaux, Frédérique LEBLANC & Bruno CALEIRO, qui nous ont honorés de leur amicale présence.

Je vous souhaite une très bonne lecture.
Bon courage à tous et prenez soin de vous.

Très cordialement.

Jean-Marie NIGAY

L'ÉDITO DE L'ADJOINT AU MAIRE

Délégué aux travaux, bâtiments et voiries, cimétière et jardins familiaux

Cher(e)s administré(e)s,

Investi et engagé pour notre village, je suis élu depuis 2008. Tout d'abord comme conseiller municipal et récemment Adjoint de Monsieur NIGAY, notre Maire.

Mes délégations sont les travaux & voirie, le cimetière, ainsi que les jardins familiaux. Depuis peu, je suis également référent du quartier 4.

Les réunions de quartier… une première dans notre village !

Ces réunions, que j'espère constructives, nous permettrons de mieux nous connaître, de dialoguer et d'échanger.

Nos activités municipales ont repris un rythme normal après une période pleine d'interdictions, de contraintes :

- Les travaux réapparaissent au sein de notre village,
- Les festivités sont de nouveaux à l'ordre du jour…

Un soulagement pour chacun d'entre nous qui servira de nous retrouver durablement au sein d'un village tel que nous le souhaitons.

Mais restez vigilants.

Continuez à prendre soin de vous et de votre entourage (gestes barrières, vaccins).

Je reste à votre disposition,

Amicalement.

James MARECHALLE

L'ÉQUIPE COMMUNALE

La Mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h pour vous accueillir physiquement et par téléphone. Fermeture les samedis des vacances scolaires.

Les rendez-vous avec Monsieur le Maire sont ouverts le samedi matin de 10h à 12h.

Le Conseil Municipal

Jean-Marie	NIGAY	Retraité	Maire	Majorité
Christiane	VAN BOXSTAEL	Agricultrice	Adjointe	Majorité
James	MARECHALLE	Retraité	Adjoint	Majorité
Catherine	REGNIER	Retraité	Adjointe	Majorité
Bruno	FORGET	Contrôleur financier	Adjoint	Majorité
Charlotte	MEYFROODT	Infirmière libérale	Conseillère Municipale	Majorité
Claude	BOULARAND	Retraité	Conseiller Municipal	Majorité
Angelique	ROUSSEAU	Mère au foyer	Conseillère Municipale	Majorité
Hervé	THOMA	Agriculteur	Conseiller Municipal	Majorité
Stephanie	VIDARD	Gérante agence immobilière	Conseillère Municipale	Majorité
Regis	ROSELLE	Retraité	Conseiller Municipal	Majorité
Julie	SPIRA	Manager ressources humaines	Conseillère Municipale	Majorité
Christophe	VILZI	Responsable extrusion	Conseiller Municipal	Majorité
Aude	LACOUR	Responsable de dossiers	Conseillère Municipale	Majorité
Herve	BRIAND	Responsable d'entreprise	Conseiller Municipal	Majorité
Eric	NABONNE	Formateur	Conseiller Municipal	Opposition
Anne	FUSZ	Artisan d'art	Conseillère Municipale	Opposition
Daniel	URCOURT	Retraité	Conseiller Municipal	Opposition
Genevieve	ALLAIN	Comptable	Conseillère Municipale	Opposition

Délégations des Adjoint(e)s

Christiane	VAN BOXSTAEL	Ecole, espaces verts, technique & environnement
James	MARECHALLE	Jardins familiaux, travaux & voirie
Catherine	REGNIER	Finances, associations, jeunesse et sports
Bruno	FORGET	Information & communication, fêtes, cérémonies et animations

L'équipe communale

Jessica	BEYSSAC	Responsable des services
Cécilia	BEGUIER	Service administratif
Annick	MOURIGEAU	Service administratif
Mélissa	ROBINET	Service administratif
David	DUFRENNE	Services techniques
Jarod	ROBINET	Services techniques
Maria	CASTRO	Services entretien des bâtiments
Anaïde	SILVA DA COSTA	Services entretien des bâtiments
Mireille	ROUSSEL	Service ATSEM
Valérie	SIMONINI	Service ATSEM

Madame SIMONINI arrivera par voie de mutation le 01 novembre 2021.

COVID 19

La diminution de la circulation du virus se poursuit.

On observe une diminution de l'ensemble des indicateurs épidémiologiques dans les régions métropolitaines.

Le taux d'incidence est en baisse dans toutes les classes d'âge, exceptée chez les 3 à 5 ans (+4%).
Il reste élevé chez les jeunes adultes et les moins de 18 ans, invitant à la plus grande vigilance en ce début d'année scolaire.
Le nombre de contacts déclarés par les cas est toujours faible, indiquant une identification incomplète des personnes-contacts ce qui limite la capacité à identifier et contrôler les chaînes de transmission.

En France, 73,9% de la population a reçu au moins une dose de vaccin et 70 % sont complètement vaccinés.

Dans le contexte de l'amélioration de la situation observée ces dernières semaines, la progression de la vaccination reste essentielle et doit continuer à être associée aux autres mesures de prévention (respect des gestes barrières, limitation des contacts à risque, isolement en cas de symptômes, d'infection confirmée ou de contact avec un cas confirmé), même pour les personnes vaccinées.

La combinaison de ces mesures est nécessaire pour consolider la tendance épidémique actuelle.

Actuellement, le port du masque est obligatoire dans les espaces clos sauf si le contrôle du pass sanitaire est mis en place.

Depuis le 15 octobre 2021, les tests PCR et antigénique sont payants.

Test PCR = 44 €
Réalisable en laboratoire

Test antigénique = 22 € en laboratoire
et 25 € en pharmacie

SCOLAIRE - PÉRISCOLAIRE

Une rentrée scolaire particulière

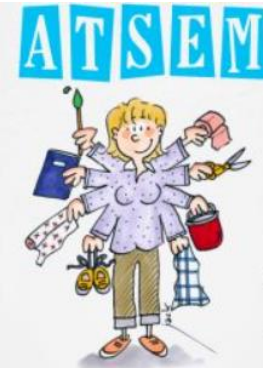

La rentrée scolaire a été quelque peu agitée. En effet, nous avons dû faire face à un manque de personnel, ce qui a perturbé le fonctionnement des équipes.

Une de nos ATSEMs en poste n'a pas souhaité renouveler son contrat et le recrutement dans la fonction publique nous impose certaines obligations de procédure, suivi de l'absence pour maladie de notre ATSEM titulaire jusqu'au 8 novembre prochain.

Pour pallier à cette difficulté, nous avons remplacé le personnel par des agents mis à disposition par le Centre de Gestion de l'Oise et recruté un agent d'entretien en attendant que tout se remettre dans l'ordre.

Madame SIMONINI Valérie, actuellement en poste à la Mairie de Mesnil-en-Thelle, arrivera le 01 novembre prochain.

Une initiation au foot

Une initiation foot a eu lieu le mardi 7 septembre et le vendredi 10 septembre pour les enfants du groupe scolaire Patrick Baudry sur le stade d'Ercuis avec l'association sportive du village.

Les enfants étaient ravis de cette présentation du foot aussi bien les filles que les garçons ! Un bon moment pour tous.

Cette action a permis la souscription de plusieurs adhésions au sein du club. Une très bonne nouvelle pour les organisateurs de cet évènement.

BRAVO À TOUS !

« Nettoyons la nature »

Le vendredi 21 septembre 2021, l'école primaire a participé à la traditionnelle opération « NETTOYONS LA NATURE ». Les classes de CP, CE 1, CE 2, CM 1 et CM 2 munies de gants et de sacs ont parcouru les rues du village pour y ramasser les déchets en milieux naturels et urbains.

L'opération « NETTOYONS LA NATURE » est l'occasion d'initier un projet d'éducation à l'environnement. C'est également l'occasion d'aborder, de façon concrète, l'éco-citoyenneté et le respect de l'environnement.

Au cours de ce projet, le corps enseignant a pu aborder les notions de l'environnement, la pollution et les bons comportements à adopter.

FINANCES

Le budget primitif :

Pour 2021, le Conseil Municipal a arrêté des projets. Je vous propose de faire un point sur les investissements.

☞ **Remplacement des candélabres,**

Le remplacement de la 3ième tranche des candélabres a débuté. Cette tranche prévoit le changement en leds des candélabres de la rue du Préau, de la rue Pillon de Thury et l'éclairage restant de la rue de Beaumont ainsi que la remise aux normes du réseau du rond-point des marronniers où les câbles seront enterrés.

☞ **Acquisition d'un abribus,**

La commune est sur la liste d'attente des dotations en matière d'abribus. Toutefois, conformément à ce qui a été avancé, la commune s'apprête à lancer la commande d'un abribus prévu en face du stade. Nous attendons des devis pour l'installation de cet équipement. Nous faisons notre possible pour que celui-ci soit posé rapidement.

☞ **Achat de matériels électoraux,**

Les dernières élections se sont bien passées avec les équipements nécessaires. Nous sommes prêts pour les élections présidentielles et législatives qui auront lieu respectivement en avril et en juin 2022.

☞ **Agrandissement de l'école,**

La commune a obtenu toutes les subventions demandées pour les travaux d'agrandissement du groupe scolaire.

À savoir :

Conseil Départemental :	170 000 €
DETR :	140 000 €
DSIL :	64 368 €
Région :	150 000 €

Un total de 524 368 € subventionnés par l'Etat, la Région, le Conseil Départemental. Nous les remercions pour leurs soutiens.

☞ **Renouvellement du serveur informatique et acquisition de matériel informatique,**

Les changements du serveur et du poste informatique ont été réalisés.

☞ **Achat de matériel technique,**

La commune a fait l'acquisition d'une nouvelle citerne pour l'arrosage des fleurs, l'ancienne étant devenue vétuste et dangereuse.

☞ **Remplacement de chaudières arrivant en fin de vie par des chaudières non polluantes,**

La commune étudie les propositions de chaudières pour le remplacement de celle de l'école primaire qui est en fin de vie. Le prix d'une chaudière étant très élevé, nous ne pourrons cette année en faire l'acquisition que d'une seule. Au vu de la vétusté de chaque équipement, c'est la chaudière de l'école primaire qui sera changée en priorité.

☞ **Reprise de concessions dans l'ancien cimetière et création de l'allée centrale du nouveau cimetière,**

Une nouvelle tranche de reprise de concessions est prévue.

☞ **Étude pour les futurs travaux de la rue le Haut de la ruelle de Creil et le carrefour des rues de Beaumont, Puits du Val, allée des Violettes,**

La commune a commencé, nous avons obtenu une première subvention de la part du Conseil Départemental d'un montant de 10 200 € (phase 1) pour les études de l'aménagement de l'allée des Violettes et le Haut de la ruelle de Creil. Au cours de cette étude, le marché et l'appel d'offres seront rédigés, les demandes de subventions auprès de différentes structures seront demandées pour un lancement prévisionnel des travaux courant de l'été 2022.

Subventions versées aux associations

Conformément à ce qui a été avancé dans le dernier bulletin, une commission s'est réunie début octobre pour déterminer au cas par cas la nécessité de verser le reste de la subvention aux associations.

Les propositions de cette dernière seront soumises au Conseil Municipal de novembre 2021.

La taxe foncière en quelques mots !

La taxe foncière est due chaque année par les propriétaires de biens immobiliers imposables (logements, parkings, terrains à usage industriel ou commercial...), y compris lorsque ceux-ci sont mis en location.

Il existe deux types d'impôts fonciers : la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

La taxe foncière est établie en fonction de la situation au 1er janvier de l'année.

Depuis de nombreuses années, le Conseil Municipal n'a pas souhaité augmenter la fiscalité sur la commune.

Cette année encore les taux restent les mêmes que l'année précédente (sur les propriétés bâties & sur les propriétés non bâties).
Ceci étant, vous constatez malgré tout une augmentation de votre taxe foncière… Pourquoi ?

- Parce que la base de calcul augmente (Valeur locative du bien),
- Parce que d'autres organismes & taxes interviennent dans le calcul de la taxe foncière et que certaines d'entre elles augmentent :
  - L'intercommunalité,
  - Les ordures ménagères,
  - La taxe GEMAPI (Taxe sur la prévention des inondations).

FESTIVITÉS

Fête Nationale – Pique-Nique républicain – 14 juillet 2021

Après deux ans d'absence, nous avons pu à nouveau nous retrouver le 14 juillet pour notre traditionnel pique-nique républicain.

Au programme, danse, karaoké, poney, châteaux gonflables, concert, barbecue, Food-truck et pour finir la météo étant de la partie, le feu d'artifice a pu illuminer le ciel d'Ercuis d'une magnifique pluie d'étoiles.

Bilan : une journée agréable et appréciée de tous.

Nous tenons à vous remercier pour votre présence et avons hâte de vous retrouver pour de nouveaux événements au sein de notre village.

Activité

« PONEY »

Structures gonflables

et

barbe à papa qui ont fait le bonheur de nos enfants

Le concert Rock

La piste de danse

Exposition Photos « Ercuis Confinement 19 »

Mars 2020, tous en confinement à rester chez soi. Tous, non ; un homme muni de son appareil photo résiste, déambule dans les rues d'Ercuis et photographie ses habitants.

Il commence par des scènes de rue, facteur, éboueurs, agents communaux puis des résidents à leur fenêtre, dans leur jardin, sur le pas de leur porte. Au total, pas moins de 140 photos prises en promettant de leur montrer lors d'une exposition future.

Covid, reconfinement, une cagnotte en ligne et une subvention communale lui ont permis de faire encadrer ses tirages et un an et demi plus tard, l'exposition tant attendue a pu enfin avoir lieu.

Nous sommes reconnaissants pour cette initiative qui a permis à beaucoup de gens de se rapprocher, de se retrouver, de se revoir, de se connaitre.

Tous les témoignages de ses amis, des habitants sont unanimes : une très belle exposition qui en appelle d'autres.

Halloween pour les enfants le 31 octobre 2021

Un peu d'Histoire !

Le terme **Halloween** est la contraction de l'expression anglaise « All Hallows Eve » qui signifie « La veille de tous les saints ».

Son origine remonte à plus de 2500 ans sous le nom de la fête de **Samain**.

Cette fête **celte et gauloise** était célébrée pour accueillir la nouvelle année mais aussi les esprits des défunts. Festin abondant, partage de l'hydromel, sacrifices rituels, et entretien du feu nouveau par les druides rythmaient cette semaine de festivité.

Ercuis célèbre Halloween

La fête d'Halloween sera célébrée dans notre village pour le plaisir de tous.

- Vendredi 29 octobre : Maquillage – Défilé – Goûter,
  Venez nombreux.

- Dimanche 31 octobre : Soirée dansante déguisée avec diner et DJ,
  Déguisement non obligatoire,

Repas des Aînés du CCAS le 23 octobre 2021

Ce repas traditionnellement organisé courant mars a été décalé en raison de la pandémie. Exceptionnellement, il aura lieu le 23 octobre 2021.

Au programme, il est prévu un délicieux repas préparé par le traiteur « Sucré salé » et une animation par une chanteuse Virginie COCHEZ.

Inauguration pour les travaux de l'église d'Ercuis

Des travaux de l'église ont été réalisés juste avant le confinement mais n'ont jamais été inaugurés. Une cérémonie d'inauguration sera organisée le 6 novembre 2021 à 19h30 à l'issue de la messe de 18h30.

Cérémonie du 11 novembre et « verre de l'amitié »

Chaque 11 novembre, la France célèbre l'Armistice de la grande guerre de 1914-1918 et rend hommage à tous les morts pour la France.

Ercuis, comme à son habitude, s'associera à notre devoir de mémoire.
À l'issue de la cérémonie, nous nous retrouverons pour le verre de l'amitié.

Ateliers de la « maison de noël » les mercredis et samedis de décembre 2021

- ✓ Les mercredis et samedis 4, 8, 11, 15 décembre 2021 à la maison du village.
  Nous attendons les enfants du village pour faire des ateliers de création de noël qui décoreront vos maisons.

Le message du Père Noël

✓ **<u>17 décembre 2021</u>**

Une collation de noël sera offerte à nos enfants de primaire, un bon chocolat chaud accompagné d'une bonne brioche.

L'après-midi, la commune a pris rendez-vous avec le Père Noël avec sa hotte remplie de jouets pour nos enfants de maternelle.

Soirée chorale à l'église et « vin chaud »

Le 18 décembre 2021, la chorale Le CHŒUR DU THELLE chantera à l'église. Un vin chaud sera offert à l'issue de la représentation.

À l'étude : « Soirée jeux »

La date et le contenu restent à définir (Soirée Casino avec prestataire, Poker, Belote … ?)
Faîtes-nous part de vos idées à l'adresse mail :
contact@mairie-ercuis.fr

NOS RÉALISATIONS

Le site internet d'Ercuis www.ercuis-village.net

Notre nouveau site internet a vu le jour, il y a quelques semaines et les retours que nous avons reçus, sont très positifs.

Nous sommes fiers de pouvoir mettre à votre disposition un outil vous permettant de suivre au quotidien la vie de notre village.

Dynamique, convivial et attrayant, il est à l'image de ce que notre municipalité souhaite dans notre village.

- ☞ Sa conception : graphisme et design actuel et épuré, choix de couleurs vives, menus déroulants…
- ☞ Sa simplicité d'utilisation : des menus déroulants à ouverture instantanée, des textes brefs et concis, des liens directs vers les sites des organismes publics concernés…

N'hésitez pas à nous solliciter pour toute demande qui pourrait améliorer le contenu du site à l'adresse de courriel suivante : contact@mairie-ercuis.fr.

Le pack d'accueil pour les nouveaux arrivants

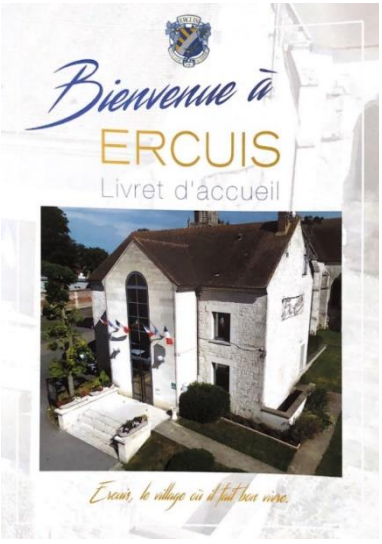

Le contenu de ce pack d'accueil est prêt. Nous avons fait imprimer le dossier.

Il sera remis aux nouveaux arrivants en mains propres. Cela donnera l'opportunité à un représentant de la municipalité de souhaiter la bienvenue dans notre village.

Une intention sera jointe à ce livret :
Un porte-clé Ercuis

Régulièrement, le Conseil Municipal organisera un « pot d'accueil » en mairie afin que les nouveaux arrivants fassent connaissance avec l'équipe municipale de la commune.
Merci à l'équipe qui a travaillé sur ce projet : Geneviève, Julie et Bruno.

Les réunions de quartiers

Les réunions de quartier annoncées dans le précédent bulletin municipal ont eu lieu. Ainsi, dès le mardi 14 septembre 2021, le Maire et les différents adjoints responsables de chaque quartier vous ont reçus à la salle polyvalente et à la maison du village. A l'occasion de ces quatre rendez-vous, vous étiez nombreux à venir vous exprimer et nous sommes ravis du déroulement de ces échanges ; les dialogues ont été courtois, les discussions se sont passées dans la bonne entente et le respect de chacun.

Le premier constat que nous avons pu établir est que vous rencontrez tous les mêmes problématiques : l'incivilité, les ennuis de stationnement et de circulation, le ramassage des déchets ainsi que la vitesse excessive au volant d'un petit nombre d'individus.

La municipalité vous apportera dans les plus brefs délais les réponses aux questions qui ont été posées ; sachez dès à présent qu'un comité restreint sera créé avec un petit nombre d'administrés dans chaque quartier.

Ce groupe aura pour mission de réfléchir aux différentes solutions qui pourront être mises en place pour améliorer les conditions de circulation et de stationnement.

Le deuxième constat plus rassurant est qu'une grande partie des désagréments subis peuvent se résoudre facilement ! En effet, le manque de civisme n'est pas irrémédiable ; si chacun prend conscience que la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres, le bien vivre ensemble au sein de notre village ne pourra que se bonifier.

Ces temps de parole ayant été grandement appréciés par l'ensemble des participants, nous comptons sur votre présence lors de nos prochaines rencontres. Celles-ci permettront de poursuivre le dialogue et de continuer à faire de notre village, un endroit serein où il fait bon vivre.

Les comptes rendus sont dès à présent disponibles sur le site internet de notre village.

Pour rappel, voici le découpage de la commune avec les adjoints référents :

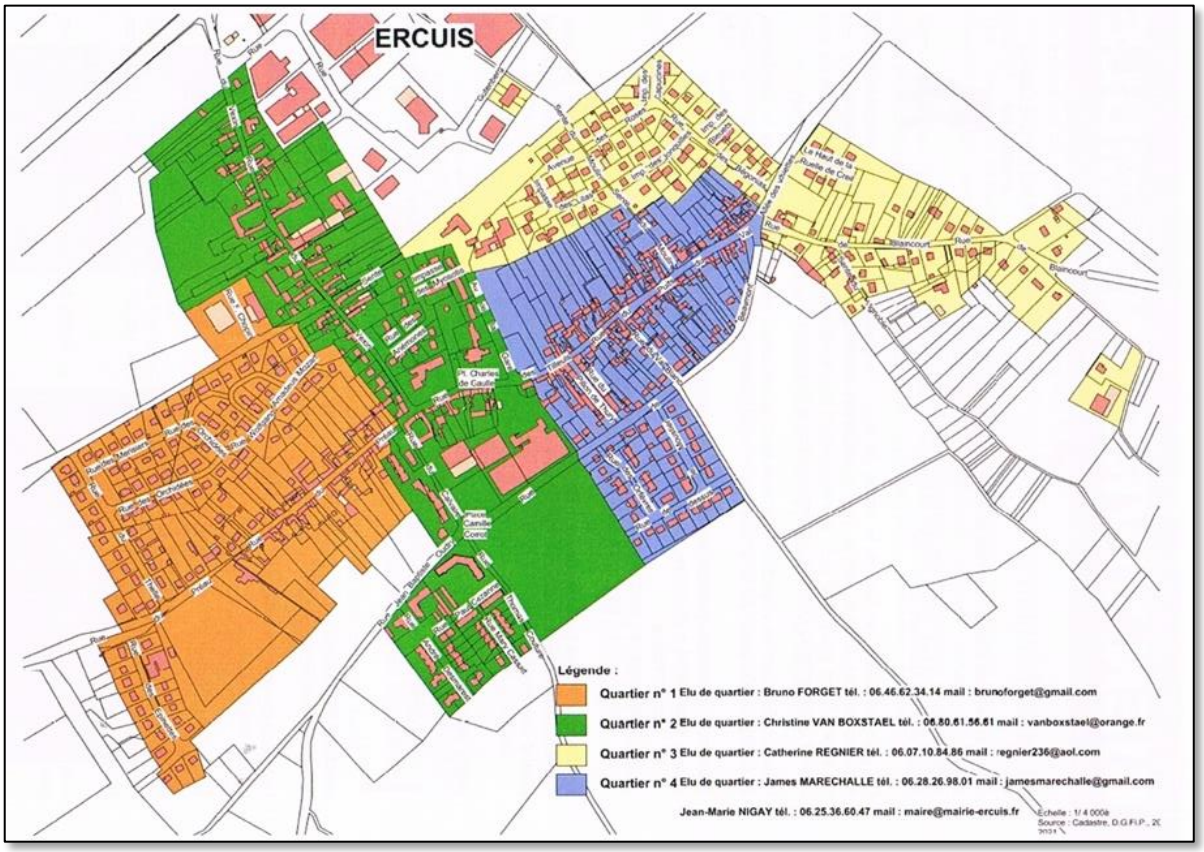

L'extension de l'école

Les travaux du groupe scolaire vont débuter le 25 octobre par la démolition du vieux bungalow situé à l'arrière du groupe scolaire, coté maternelle, durant les congés de novembre.

Les travaux vont occasionner quelques passages de camions sur l'allée du chemin de fer, coté city-stade. Dès le début des grands travaux, une entrée sera aménagée, coté sente, pour permettre une entrée en toute sécurité des enfants et des parents.

Dans la continuité des travaux nous souhaiterions dans la mesure du respect de nos contraintes budgétaires refaire toutes les clôtures concernant ce groupe scolaire, aussi bien, dans la sente, sur le stade d'évolution, que dans la rue, les grilles et les deux portails du bas.

Toutes les eaux pluviales, sur l'arrière du groupe, vont être reprises et retraitées dans deux puisards, ceci afin d'éliminer les problèmes d'inondations du sous-sol de la maternelle.

Voici quelques infos sur les travaux, nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement de ces derniers.

Concours des villages fleuris – Ercuis en route pour une fleur

La commune d'Ercuis s'est inscrite au concours des villes et villages fleuris pour :

- ☞ Le petit patrimoine, avec la bâtisse fraîchement rénovée du « Pigeonnier »,
- ☞ La mairie fleurie,
- ☞ Le village fleuri.

Il s'agit d'un label national de la qualité de vie. Il récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie et prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics mais aussi la protection de l'environnement, des ressources naturelles et la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Il constitue également un outil d'aide au quotidien pour les communes comme Ercuis qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires tout en développant le cadre de vie.

Le premier jury d'arrondissement de Senlis a visité notre village le 23 septembre dernier. Récemment informés de la visite d'un jury départemental composé d'une dizaine de personnes, la commune d'Ercuis obtiendra peut-être sa première fleur.

La machine à pain accompagnée de sa petite sœur

Fort de son succès, la municipalité a accepté la demande de la boulangerie Poulingue pour l'installation d'un deuxième distributeur. La nouvelle machine propose des produits tels que des pâtisseries, des sandwichs et des boissons.

Pour qu'elles soient l'une à côté de l'autre, la commune a réalisé une dalle béton avec un muret.

Nouvelle citerne

La nouvelle citerne a été livrée en juin 2021. Nous remercions Monsieur Hervé THOMA, toujours volontaire pour nous aider avec son élévateur et son employé Laurent pour sa dextérité.

L'ancienne citerne a été mise en destruction, elle était devenue trop dangereuse.

Nouveaux arrivants à l'éco-pâturage

L'éco-pâturage a subi la perte d'un mouton dans des conditions atroces. Cela s'est déroulé le 30 juillet 2021 et nous déplorons fortement ces actes de barbarie.

Les amis de l'éco-pâturage ont vu l'arrivée de nouveaux compagnons, tels que deux oies pour assurer la protection des moutons, une petite chèvre et trois autres moutons. Ces nouveaux animaux feront le plus grand bonheur des enfants qui se régalent à les admirer.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village, et nous savons compter sur vous pour leur réserver un bon accueil.

Un grand merci à notre agent, Jarod ROBINET, très engagé dans l'éco-pâturage et son investissement personnel avec le prêt de ses bêtes.

Démontage du jeu extérieur « Clos des marronniers »

Après le passage de l'APAVE, il a été détecté la dangerosité d'un jeu extérieur au niveau de l'aire des marronniers.

La municipalité a décidé pour la sécurité des enfants de démonter cette structure. Son remplacement fait partie de l'étude sur les jeux d'extérieurs.

Distribution de calculatrices

Le passage du CM 2 à la 6ième est une étape importante pour les enfants. Ils vont arriver dans un milieu dans lequel ils seront les plus petits. Pour les accompagner, la municipalité leur a organisé un goûter et leur a offert des calculatrices qui les accompagneront pendant leurs années collèges.

PROJETS INITIÉS

Les jeux enfants extérieurs

Des aires de jeux extérieurs sont pour un village un vecteur de valeurs :

- Solidarité,
- Éducation,
- Santé.

Notre village dispose de quatre aires. Ce sont également des espaces qui favorisent le "vivre ensemble" cher à notre village, un lieu permettant l'échange, le tissage de liens sociaux entre les enfants et les familles.

Nous avons donc décidé de faire un « état des lieux » de ces infrastructures afin de mener à bien un projet consistant à renouveler, remplacer et optimiser ces aires de jeux.

Nous avons constaté que :

- Certains étaient dans un état qui ne permettait pas un usage en toute sécurité !
- Certains jeux ne correspondent plus aux désirs des enfants et ne sont donc plus utilisés.

A l'issue de ce constat, nous avons pris la décision d'interroger nos assistantes maternelles, des professionnelles à la fois spécialistes des enfants et intégrées au sein de notre village ! Nous leur avons demandé de nous faire part de leurs constats, leurs idées, leurs recommandations, de leurs avis sur ces équipements qui pourraient intéresser les enfants… Merci à celles qui ont pris le temps de nous répondre !

La prochaine étape sera de définir les investissements à réaliser et rechercher le(s) fournisseur(s) correspondant à notre besoin et aux meilleures conditions. Nous pourrons ainsi soumettre notre projet afin d'obtenir une subvention. Nous devrons bien sûr planifier au mieux ce beau projet afin de respecter notre budget.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

PanneauPocket, l'actualité d'Ercuis directement dans votre poche !

PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »

<u>Nous n'avons pas tous PANNEAUPOCKET dans notre poche !</u>

Et pourtant… l'application PANNEAUPOCKET c'est :

- Des informations locales précieuses, en temps réel,
  quel que soit le lieu où vous vous trouvez, domicile, travail, vacances,
- Aucun paramétrage nécessaire,
- Convient à tous les publics,
- Une application gratuite,
- Une utilisation simple.

Vous pouvez dès maintenant télécharger cette application.

Pour cela, il faut vous rendre sur votre store (PlayStore, AppStore ou AppGallery) et de lancer le téléchargement de l'application « PANNEAUPOCKET ».

Il vous faut ensuite indiquer « ERCUIS » dans la barre de recherche et cliquer sur le petit cœur à droite afin d'ajouter Ercuis à vos favoris.

Il vous suffira ensuite de balayer votre écran avec le doigt pour faire défiler les informations et les alertes déposées par la municipalité.

<u>Alors, tous à vos téléphones !</u>

★★★★★ 4 septembre 2021

Application très pratique, on reçoit les informations concernant notre lieu de résidence (travaux , horaires et jours d'ouverture et de fermeture des commerces, mairie ... informations diverses ...) . Personnellement je l'apprécie beaucoup et je la recommande

★★★★ 3 septembre 2021

ravie de cette application, une notification apparaît dès qu il y a une nouvelle information. très facile a s en servir.

★★★★★ 8 septembre 2021

Très bonne application ! Étant éloigné du village cela nous permet de suivre les informations de La mairie. Merci

★★★★★ 22 août 2021

Je trouve cette application géniales,

Cimetière

Cette année, nous allons continuer les reprises de concessions dans le cimetière et créer l'allée centrale ainsi que borner les allées intermédiaires. Ce qui permettra de pouvoir organiser notre cimetière conformément au plan réalisé par le géomètre.

Réfection de voirie et chaussée

Nous y sommes ! L'étude concernant la réfection de la voirie et chaussée du carrefour allée des violettes – rues du puits du val et le Haut de la ruelle de Creil est lancée. Tant attendue par les habitants de cette rue, la commune a mis en place l'étude avec l'ADTO pour commencer à préparer les dossiers de demandes de subventions et tout l'administratif.

La municipalité a pour ambition de commencer les travaux à l'été 2022.

Il vous sera communiqué dans les prochains bulletins l'avancée de ce projet.

Encore un peu de patience avant de circuler sur une voirie refaite à neuf.

PROJETS À COURT TERME

Le stationnement

La Police Municipale est passée plusieurs fois sur la commune. Celle-ci suit les procédures de stationnements abusifs en cours.

Tous les véhicules en stationnement très gênant ou interdit par arrêté (sur pelouse, sur passage piéton …) sont immédiatement verbalisés.

Poubelles à crottes

Comme évoqué dans **chaque bulletin**, il n'est pas rare de voir de nombreuses déjections canines joncher nos rues et trottoirs.

La municipalité étudie à plus ou moins court terme d'équiper la commune de « poubelles déjection canine » ou de mettre à disposition des sacs en mairie. Quelles solutions apporter au manque de civisme d'un petit nombre d'individus ?

N'est-il pas **MALHEUREUX** d'en arriver là …

NOUS VOUS RAPPELONS que tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

L'amende pour déjection canine est fixée à 35 euros le plus souvent, mais les communes sont libres de fixer le montant. La municipalité a parfaitement les compétences pour prendre des arrêtés pouvant sanctionner les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas.

Développement de l'urbanisme

Le PLU de la commune d'ERCUIS (plan local d'urbanisme) arrive à onze ans, nous avons donc provoqué une étude qui permet de pouvoir contrôler son bon fonctionnement et également de dresser un bilan précis des avantages et des inconvénients rencontrés sur la commune. Là, le rôle d'un bureau d'études est primordial, par son expérience des territoires et de leurs diversités, il est en mesure de dégager les premiers enjeux qui nous permettront de réfléchir sur l'avenir de notre commune.

La question est simple : qu'avons-nous envie de faire sur notre territoire ?

Il convient donc de mettre sur pieds un PADD (Projet d'aménagement et de développement durable).

A l'issue de ces concertations, les orientations retenues seront traduites règlementairement dans le PLU.

Selon les termes de l'article L.151-5 du code de l'urbanisme, « le projet d'aménagement et développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques...

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

À cet effet, nous avons donc mandaté le cabinet URBA-SERVICES qui nous a remis son rapport.

Ce dernier fait état d'un très fort retard aussi bien en population qu'en nombre de logements et de constructions, l'un dépendant de l'autre bien sûr, ce constat est basé sur les données du SCOT de la communauté de commune qui prévoit une croissance de la population de 1% annuel, ainsi que le schéma de Pays, ce qui nous donne un manque de 300 habitants et donc 90 logements à l'horizon 2025.

Fort heureusement nous restons maître de nos décisions, ce qui n'empêchera pas de se faire rappeler à l'ordre….

Nous avons donc programmé une première réunion de commission du conseil afin de réfléchir avec prudence et discernement au problème.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution du dossier.

Création d’un comité des fêtes

Notre village sera prochainement doté d’un « Comité des fêtes » afin d’ouvrir l’organisation de nos festivités à un plus grand nombre de personnes, en dehors du Conseil Municipal.

Qu’est-ce qu’un Comité des fêtes ?

Il s’agit d’une organisation à but non lucratif de même type qu’une association.

Il est souvent composé d’une vingtaine de personnes désireuses de dynamiser un secteur ou un lieu donné, en l’occurrence notre village.

L’objectif est d’optimiser l’organisation des événements et des manifestations dans notre village en intégrant des bénévoles.

Si vous êtes intéressés par ce projet, vous pouvez nous contacter : brunoforget60@gmail.com

Inauguration de la bibliothèque

Notre bibliothèque aurait dû être inaugurée au premier trimestre 2020. Avec toutes ces contraintes, nous ne l’avons pas oubliée.

Une nouvelle enseigne est en cours d’acquisition. Sa mise en place sera, pour nous, le moment idéal pour organiser cette cérémonie.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Sans tri, pas de recyclage !

50 % de nos déchets ménagers sont des matières premières ! Trier les déchets recyclables, c'est assurer leur transformation en nouveaux objets et économiser les ressources naturelles.

Il y a encore beaucoup d'erreurs dans le tri des déchets c'est pour cela que nous vous remettons un petit rappel sur les bons gestes à avoir.

Vous pouvez également télécharger l'application « guide du tri ».

Guide du tri

Ainsi, pour chaque élément d'emballage d'un produit recherché, il indique s'il est à trier ou à jeter et précise la bonne couleur du bac.

CANALISATIONS BOUCHÉES

Il est observé sur la commune que certaines canalisations ont été plusieurs fois bouchées. Les causes sont multiples : les lingettes, les serviettes hygiéniques… et cela ne fait pas bon ménage avec la circulation des eaux usées. À cela, il est bon de rappeler que le déversement d'huile de ménage, friteuses et autres gras sont à bannir formellement.

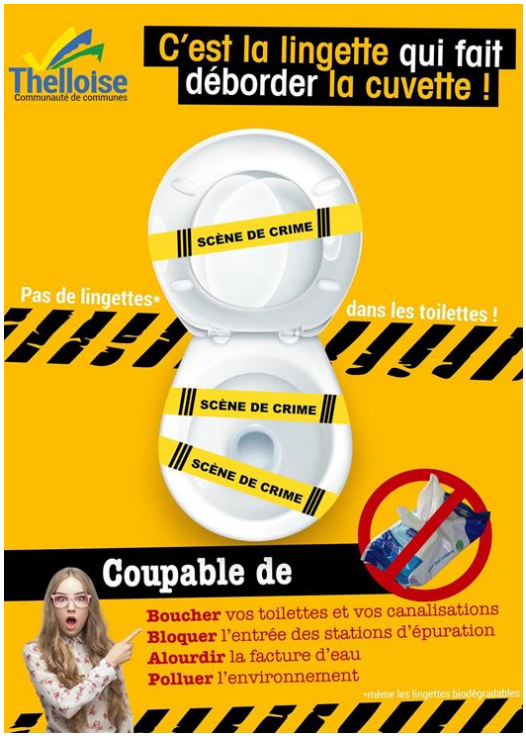

Désherbage devant chez soi

Opération « Hauts-de-France propres »

L'opération Hauts-de-France Propres devait avoir lieu les 10, 11 et 12 septembre 2021 (le 10 septembre étant réservé aux scolaires). Malheureusement, la Région a reporté cette opération.

La commune d'ERCUIS vous tiendra informé de la date de reprogrammation

Trop de décibels dans notre village

Les bruits de voisinage désinvoltes ou agressifs sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent provenir :

☞ D'un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, talons, chant, fête familiale, ...),
☞De chaînes hi-fi, d'aboiements, d'appareils électroménagers, de travaux de jardinage ou de bricolage, de pétards...

<u>Les bruits d'activités.</u>
Ce sont les bruits générés par des activités provenant par exemple d'ateliers artisanaux, de commerces, d'industries non soumises à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, d'activités du secteur tertiaire, de manifestations culturelles ou sportives.

<u>Les bruits de chantiers</u>
Les chantiers sont, par nature, une activité bruyante.
En fonction des travaux, des contraintes et de l'environnement du site, chaque chantier est particulier.
Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, on parle de *tapage nocturne*.

Il n'existe pas d'heures précises pour définir le *tapage nocturne*. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, le bruit doit avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil. Cette infraction existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps.

Les nuisances sonores sont réprimées par la loi, dès lors que le bruit cause un trouble anormal de voisinage, et sont passibles d'une amende pénale.

Les bruits excessifs peuvent être réprimés pénalement sous la forme de contravention de la 3ème (450 € maximum) ou de la 5ème classe (1 500 € maximum) que ces bruits soient produits de jour comme de nuit en application des articles R. 1336-4 et suivants du Code de

la santé publique, qu'ils s'agissent de bruits de comportement (art. R. 1336-5), de bruits d'origine professionnelle (art. R. 1336-6 et s.) ou de bruits de chantiers (art. R. 1336-10).

La différence entre le jour (7 h à 22 h) et la nuit (22 h à 7 h) n'est valable que pour les bruits d'origine professionnelle.

Le bruit des motos avec échappement modifié, les crissements de pneus, les autos radios, les dérapages, dans notre village, sont intolérables.

Le manque de respect de certains, nuit à la tranquillité de notre village.

Nos amis les chiens

Vous êtes l'heureux propriétaire d'un animal de compagnie et il vous accompagne lors de vos promenades. Et donc pour garder notre village propre et pour la sécurité de tous, quelques règles sont à respecter sur les espaces publics, mais aussi dans le domaine du privé.

☞ Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que les chaussées, les trottoirs, les espaces verts et les aires de jeux ne deviennent pas des toilettes publiques canines.

Pour cela il n'y a qu'une solution, ramasser les déjections.

☞ Le fait de tenir son chien en laisse sur la voie publique est recommandé pour la sécurité de tous. Pour rappel, tous dommages causés aux biens ou à autrui par des animaux domestiques engagent la responsabilité des maîtres.

☞ En ce qui concerne les aboiements d'un chien, il faut savoir que c'est un comportement normal de l'animal. Un chien a le droit d'aboyer.

Cependant, s'ils sont excessifs (par exemple la nuit et le jour), ils peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés. Ils sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique, article R.1334-31.

LE COIN DES « ASSOS »

Articles rédigés par le corps associatif

LE CLUB DE L'AMITIE

C'est avec grand plaisir que nous avons repris nos activités.
Le Club accueille ses adhérents tous les mardis à partir de 14h, et ce, tous les 15 jours à la salle polyvalente
Nous passons des après-midis de jeux de société avec une ambiance musicale et un goûter copieux à 16 h 00
Nous sortons au restaurant, organisons des repas dansants, des après-midis ciné-club et jeux divers.

Nous fêtons chaque mois les anniversaires des adhérents.
Nous proposons cette année une section jeux d'Echecs encadrée par un instructeur.

Nous organiserons encore cette année notre repas annuel dansant le dimanche 28 novembre et en décembre prochain, dans l'esprit de Noël, un après-midi goûter avec distribution de cadeaux par le Père Noel pour chaque adhérent, accompagné de Chants de Fête de l'Atelier de Chant du Chœur en Thelle.

Pour venir nous rejoindre contact
Edwige 06 70 46 46 56
Juan 06 68 32 93 48

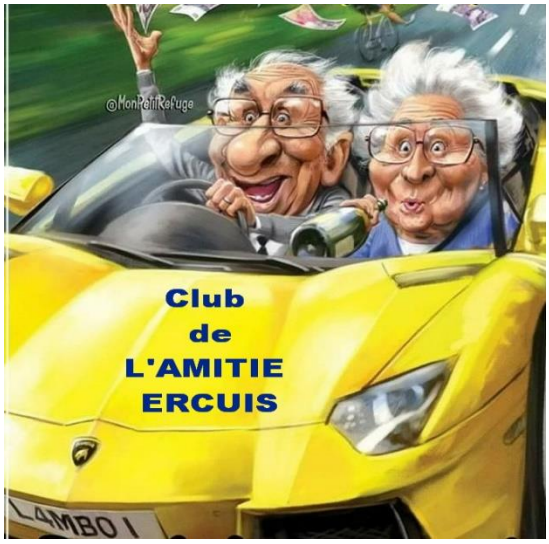

LA GARE (LOISIRS CRÉATIFS)

L'association La Gare (loisirs créatifs) - mosaïque - peinture sur soie - peinture sur bois) cherche un nouveau bureau pour la rentrée de septembre.

Pour tous renseignements contacter : 07.87.78.71.77.

L’ATELIER AU JARDIN

L’association atelier au jardin a fait sa rentrée avec grand succès auprès des enfants de 5 ans à 14 ans avec 38 inscriptions.
Les 4 cours de l’an dernier prévus pour l’espacement suite au Covid sont complets et ne peuvent recevoir d’autres enfants : malheureusement !
C’est avec grand plaisir, que ces petits artistes en herbe viennent se réunir et s’inspirer des tubes de couleurs pour en créer d’autres et laisser libre cours à leur imagination.

L’atelier au jardin est également ouvert aux adultes, le mardi soir, avec des cours débutants ou confirmés, à partir de 16 ans.
Il est animé par l’artiste peintre en Street Art : Nadège DAUVERGNE, qui suit chaque élève individuellement.
Une technique est proposée chaque mois suivant la demande de chacun et aborde tous les sujets.
Pour ceux ou celles qui préfèrent se laisser guider dans leur œuvre, le 2e étage leur est consacré.

Des stages d’un ou deux jours, une fois par mois sont également proposés avec un artiste peintre différent et une technique différente chaque mois.

En septembre, nous avons eu l’honneur de recevoir le Maître Pastelliste Jerzy MOSCICKI, pour un stage de 2 jours très enrichissant.

Nous avons le projet, en fin d’année scolaire, d’une exposition réunissant les œuvres de plusieurs Artistes Peintres qui seront mises en vente, ainsi que le travail des élèves de l’atelier au jardin.

Si la situation sanitaire nous le permet, des sorties musée sont également envisageables.

La présidente,
Corinne KNELL
06 72 75 04 76 – atelieraujardin@orange.fr

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Si vous souhaitez vous inscrire à la bibliothèque, les démarches administratives sont très simples : une fiche de renseignements à compléter, une autorisation parentale à signer pour les mineurs, pas de cotisation demandée, nous vous remettons un exemplaire du règlement.

Voilà vous êtes adhérent, vous pouvez aller consulter les différents ouvrages.

Nous sommes de retour depuis le 1er Septembre après un mois d'Août reposant. Comme annoncé nous avons profité de cette période estivale pour compléter quelques séries très demandées. Nous avons également étoffé nos rangs grâce aux dons d'habitants du village, livres de toutes catégories : jeunes enfants, périodiques, romans adultes, documentaires….Un grand merci à tous ces donateurs.

Edwige couvre les nouveaux livres

Elle renseigne une lectrice sur le choix d'un ouvrage.

Après ce mois d'arrêt nos petits lecteurs ont repris le chemin de la bibliothèque avec le sourire, quel plaisir de les retrouver.
Le mercredi (16h-18h30), les enfants viennent souvent avec les parents, des petits groupes de voisinage se sont formés ; pendant que les enfants farfouillent dans les boites et les étagères, la discussion s'instaure avec les mamans nous permettant de mieux se connaître.
Il arrive parfois que des copines se fassent la tête parce qu'elles veulent choisir le même livre, mais avec un peu de diplomatie chacune finit par trouver son bonheur.

Nos petites lectrices ont trouvé leur bonheur

Le vendredi (16h30-19h), dès la sortie de l'école, certains élèves se précipitent pour être les premiers à la bibliothèque. Il faut arriver avant les copains car on veut avoir les derniers mangas ou les dernières BD. Mais tout ça se passe dans la bonne humeur, on fait une réservation pour la prochaine séance.

On se précipite pour avoir les mangas

Les parents discutent pendant que
les enfants font enregistrer leurs livres

D'içi quelques jours, le lundi matin nous accueillerons des élèves du groupe scolaire Patrick Baudry.Cinq classes pourront à tour de rôle profiter de ces séances : découverte et fonctionnement du lieu, choix du livre que l'on emporte à la maison.

Allez n'hésitez pas à pousser les portes de cette bibliothèque.
Si certaines personnes veulent se joindre à nous pour assurer quelques permanences, ce sera une joie pour nous de les accueillir.

ENTENTE SPORTIVE DU THELLE - CLUB DE FOOTBALL D'ERCUIS

La saison 2021/2022 a débuté depuis plus d'un mois et le nombre d'inscriptions montre l'intérêt de nos enfants (et des plus grands !) pour le football mais aussi l'attractivité de l'« Entente Sportive du Thelle » pour les Ercuisiens ainsi que pour les communes environnantes.

Les inscriptions des équipes devant s'effectuer en juillet, nous avons engagé :

- 1 équipe U6/U7
- 1 équipe U8/U9
- 1equipe U10/U11
- 1 équipe U12/U13
- 1 équipe de senior féminine
- 2 équipes vétérans

Les initiations foot avec les écoles et centres aérés furent bénéfiques pour l'association.

A ce jour, nous avons
-2 équipes de U6/U7 #entrainement mercredi 18h00 à 19h00
-2 équipes de U8/U9 #entrainement mercredi 18h00 à 19h00
-2 équipes de U10/U11 #entrainement mercredi 17h00 à 18h15
-U12/U13 : forfait, seuls 3 enfants souhaitaient s'engager
-senior féminine : projet reporté
-2 équipes de vétérans +35 ans #entrainement jeudi 19h00 à 21h00》

Petit souvenir, le 11 juillet dernier nous avons organisé sur le stade d'Ercuis, la retransmission sur écran géant de la « Finale de l'Euro 2021 » avec buvettes et barbecues.

Ce fût l'occasion de passer tous ensemble une soirée agréable pour clôturer la saison.

<u>Contact</u> :
Tél: 07-49-30-89-71
Facebook : https:/www.facebook.com/es.ercuis
@ : es.thelle.ercuis@gmail.com

La récré

ZOOM SUR…

L'ARAIGNÉE

LES MEILLEURES AMIES DE L'HOMME

L'Homme attribue tous les méfaits possibles et imaginables aux araignées. Certains pensent qu'elles sont capables de bonds de plusieurs mètres pour nous sauter à la gorge ! Eh bien NON, c'est faux !

Sont-elles dangereuses ?

Non ! Peu d'espèces d'araignées mordent l'humain et leur venin est rarement dangereux. En France comme dans le monde, il existe très peu d'espèces d'araignées capables physiquement de mordre un humain.
La plupart sont de si petite taille et possèdent de si minuscules crochets qu'elles ne peuvent pas nous mordre. En France, seules une dizaine d'araignées de très grande taille peuvent nous mordre, et elles ne le font que par pur réflexe défensif.

Réhabiliter les araignées, pour quoi faire ?

La situation des araignées est critique. Entre l'utilisation inconsidérée de pesticides dans les jardins et la déforestation, les araignées sont bien maltraitées, alors qu'elles ne font de mal qu'à une mouche. Elles permettent la régulation et l'élimination d'une tonne d'insectes par an et par hectare. Les araignées participent au maintien d'un équilibre indispensable entre les espèces, en limitant la prolifération de nombreux nuisibles.

LES ENGRAIS VERTS

COMMENT ENRICHIR NATURELLEMENT UN SOL ?

Après les récoltes de l'été, le potager se vide petit à petit. Tout au long de leur croissance, les cultures ont puisé dans le sol de quoi se nourrir et grandir. Maintenant, la terre a besoin d'être régénérée, sinon elle risque d'être trop pauvre pour les cultures de l'année prochaine. Une solution : semer un engrais vert !

Qu'est-ce qu'un engrais vert ? Ce sont des plantes à croissance rapide qui vont :

- ☞ Aérer le sol via leur système racinaire,
- ☞ Protéger le sol et sa vie biologique (bactéries, champignons, et autres animaux) qui participent à la dégradation de la matière organique et à sa transformation en humus,
- ☞ Protéger le sol des intempéries et du lessivage des minéraux (ils piègent sur place les nutriments disponibles dans la terre),
- ☞ Attirer les pollinisateurs,
- ☞ Et bien d'autres choses encore ...

Comment les utiliser ? L'engrais vert doit être semé bien avant les premières gelées. Il est possible de semer un engrais vert dès le printemps si celui-ci a un cycle court. Les plantes doivent être coupées dès la floraison (avant qu'elles ne montent en graines !). Broyez et enfouissez votre engrais vert. Enfin, prévoyez environ 1 mois avant le semis suivant.

Quelle plante choisir ?

☞ Les fabacées (fèves, semis de haricots, pois, luzerne, vesces de printemps, …) : captent l'azote dans l'air afin d'en restituer une partie dans le sol.
☞ Les brassicacées (moutarde, colza, ...) : créent rapidement une couverture végétale permettant de limiter le développement des adventices.
☞ Les poacées (seigle, avoine, ...) : permettent d'améliorer la structure générale du sol.

BON À SAVOIR

LES FORMALITÉS DE MARIAGE – PACS

La différence entre le PACS et le mariage :

Au fil du temps, le PACS s'est progressivement aligné sur le mariage concernant les droits et obligations qui en découlent. Des différences notables persistent cependant entre le PACS et le mariage. Une rédaction attentive et précise de la convention du PACS reste donc primordiale et fortement recommandée pour protéger et avantager les partenaires, et ce, malgré le rapprochement du PACS au mariage.

Rappelons que d'après l'article 515-1 du Code civil, le PACS est « un contrat conclu par deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune ». Le PACS créé des droits et obligations qui incombent aux partenaires au cours de la vie du PACS.

Le mariage est une institution permettant à deux personnes de même sexe ou de sexes opposés de s'unir légalement devant un officier d'état civil et ayant le cas échéant un caractère religieux. Le mariage fait également naître des obligations et droits pour les époux, comme par exemple avec une location spécifique aux personnes mariées

Le mariage :

S'adresser en mairie afin de remplir le formulaire par les deux époux après avoir choisi la date et heure.

Documents à fournir :

- ☞ Deux attestations sur l'honneur datées de moins de 2 mois fournies lors de la remise du guide des époux par la Mairie,
- ☞ Un formulaire de demande de renseignements,
- ☞ La photocopie des pièces d'identité des futurs époux,
- ☞ Leur acte de naissance datant de moins de trois mois à compter de la date de confirmation du mariage,
- ☞ Justificatif de domicile de chacun des futurs époux ou justificatif des parents,
- ☞ Formulaire des témoins (2 témoins maximums par futur époux) accompagné de leurs pièces d'identité,
- ☞Si contrat de mariage : attestation du notaire.

Le PACS :

S'adresser en mairie afin de remplir le formulaire par les deux conjoints après avoir choisir la date et heure du rendez-vous.

Documents à fournir :

- ☞ Convention de PACS cerfa 15726*02,
- ☞ Déclaration de PACS cerfa 15725*02,
- ☞ La photocopie des pièces d'identité des deux personnes en cours de validité,
- ☞ Leur acte de naissance avec filiation datant de moins de trois mois à compter de la date de confirmation du rendez-vous,
- ☞ Justificatif de domicile de chacun des partenaires,

En 2022, deux élections vont avoir lieu : les présidentielles et les législatives.

Dans ce bulletin, nous allons nous pencher sur les élections présidentielles et dans le prochain numéro, il sera question des élections législatives.

LES ÉLÉCTIONS PRÉSIDENTIELLES

Le rôle du Président de la République :

- ☞ Veiller au respect de la Constitution,
- ☞ Assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs publics,
- ☞ Garantir l'indépendance nationale et l'intégrité judiciaire.

Les pouvoirs propres du Président de la république :

- ☞ La nomination du Premier ministre (>> art. 8),
- ☞ Le recours au référendum (>> art. 11) sur proposition du gouvernement ou sur proposition conjointe des deux assemblées,
- ☞ Le droit de dissoudre l'Assemblée Nationale (>> art. 12),
- ☞ La mise en œuvre des pouvoirs exceptionnels de l'article 16 (>> art. 16),
- ☞ Le droit de message aux assemblées parlementaires (>>art. 18),
- ☞La nomination de trois des membres, et du président du Conseil Constitutionnel (>> art. 56),
- ☞ Le droit de saisine du Conseil Constitutionnel (>> art. 54 et art. 61).

Les autres pouvoirs du Président de la République sont contresignés par le Premier ministre et, le cas échéant, par les ministres responsables (>>art. 19) :

- ☞ Le Président de la République dispose du pouvoir réglementaire,
- ☞ Il nomme les ministres et met fin à leurs fonctions (>> art. 8), sur proposition du Premier ministre,
- ☞ Il signe les ordonnances et les décrets délibérés en conseil des ministres (>> art. 13),
- ☞ Il nomme aux emplois civils et militaires de l'Etat (>> art. 13). L'article 13 précise les nominations devant choir au Conseil des ministres et renvoie à une loi organique,
- ☞ Il peut convoquer le Parlement en session extraordinaire à la demande du gouvernement ou de la majorité des députés (>> art. 30),
- ☞ Il a le droit de faire grâce (>> art. 17),
- ☞ Le Président de la République nomme les ambassadeurs (>> art. 14),
- ☞ Il négocie et ratifie les traités (>> art. 52),
- ☞ Le Président de la République est chargé de la promulgation des lois dans les quinze jours qui suivent la transmission au gouvernement de la loi définitivement adoptée. Avant l'expiration de ce délai de promulgation, le Président peut demander au Parlement une seconde délibération de la loi ou de certains de ses articles qui ne peut lui être refusée (>> art. 10).

Le Président de la République assure la présidence de certaines instances :

- ☞ La présidence du Conseil des ministres (>> art. 9),
- ☞ En tant que chef des armées, la présidence des conseils et comités supérieurs de la Défense nationale (>> art. 15).

QUAND ET POUR QUELLE DURÉE ?

Les dimanches 10 et 24 avril 2021.
5 ans.

QUI PEUT ÊTRE ÉLU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ?

Un certain nombre de conditions de fond et de formalités s'imposent aux candidats à l'élection présidentielle.

L'ensemble des conditions et formalités qui s'imposent aux candidats résultent :

- ☞ De la loi organique du 6 novembre 1962 modifiée le 5 avril 2006,
- ☞ Des lois ordinaires et organiques du 25 avril 2016 de modernisation des règles applicables aux élections et à l'élection présidentielle,
- ☞ Des lois du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique.

Conditions de fond :

Il existe **plusieurs conditions de fond**. Le candidat doit :

- Avoir la nationalité française,
- Avoir 18 ans révolus (art. LO 127 du code électoral),
- Être électeur (art. LO 127),
- Ne pas être privé de ses droits d'éligibilité par une décision de justice (art. L. 6 et L. 199),
- Ne pas être placé sous tutelle ou sous curatelle (art. L. 200),
- Avoir satisfait aux obligations imposées par le code du service national (art. L. 45),
- Faire preuve de "dignité morale", sans que cette notion soit précisément définie.

Plusieurs formalités doivent par ailleurs être remplies.

Le recueil des 500 signatures d'élus (parrainages)

Les candidats doivent **recueillir les signatures de 500 élus**, provenant d'au moins 30 départements ou collectivités d'outre-mer différents, sans que plus d'un dixième d'entre eux puissent être les élus d'un même département ou collectivité d'outre-mer.

C'est le **Conseil constitutionnel** qui reçoit ces présentations de candidats (communément désignées sous le terme de "parrainages") et en vérifie la validité.

Cette procédure vise à écarter les candidatures peu sérieuses, et à favoriser les candidats ayant une véritable envergure nationale. En 2002, seize candidats étaient présents au premier tour, douze en 2007, dix en 2012 et onze en 2017. Ils n'étaient que six en 1965.

QUEL MODE DE SCRUTIN ?

Les élections présidentielles sont organisées au mode de scrutin uninominal majoritaire à 2 tours.

Pour être élu au 1ier tour, il faut réunir la majorité absolue des suffrages exprimés.

La majorité absolue (50% des votants + 1 électeur)

Pour être élu au 2ième tour, le candidat doit avoir recueilli la majorité des suffrages exprimés.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous pouvez faire vos démarches en ligne ou vous rendre en mairie avec votre pièce d'identité, un justificatif de domicile.

On peut s'inscrire sur les listes toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut faire cette démarche au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de l'élection, soit le 25 février 2022.

QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX

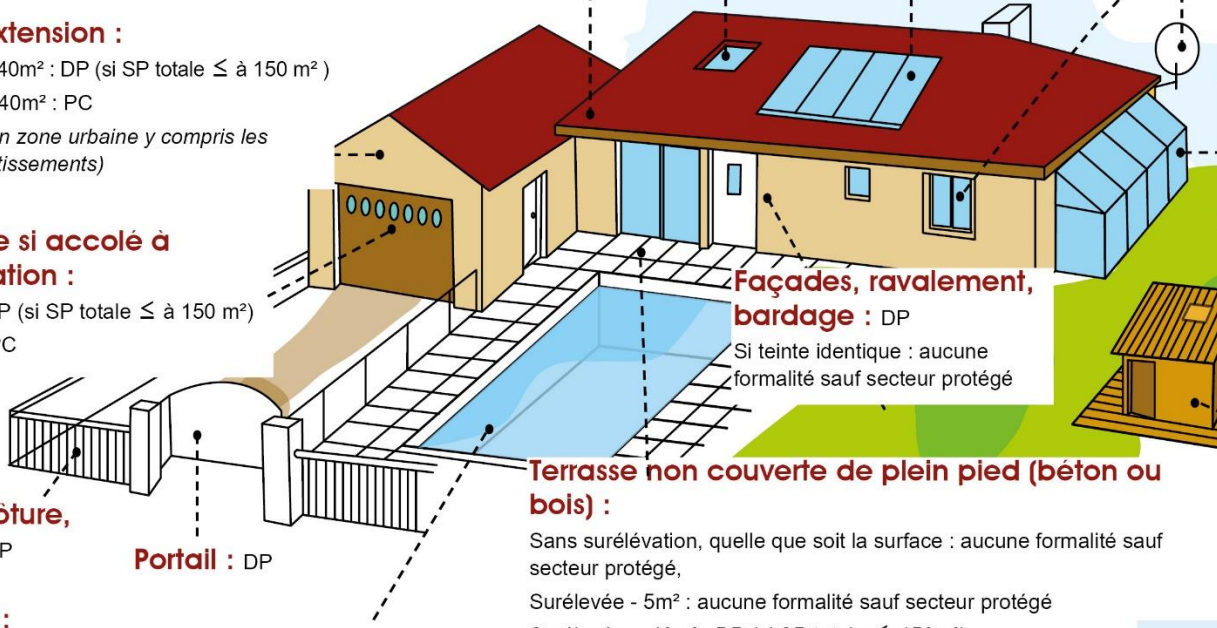

Toit, tuiles : DP

Remplacement à l'identique : aucune formalité sauf secteur protégé

Fenêtre de toit de type velux : DP

Photovoltaïque sur le toit : DP

Fenêtre, porte fenêtre :

Création, changement : DP

Remplacement à l'identique : aucune formalité sauf secteur protégé

Parabole :

> 1m : DP

Extension :

- 40m² : DP (si SP totale ≤ à 150 m²)

+ 40m² : PC

(en zone urbaine y compris les lotissements)

Véranda, terrasses couverte :

≤ 40m² : DP (si SP totale ≤ à 150 m²)

+ 40m² : PC

(en zone urbaine y compris les lotissements)

Garage si accolé à l'habitation :

- 40m² : DP (si SP totale ≤ à 150 m²)

+ 40m² : PC

Façades, ravalement, bardage : DP

Si teinte identique : aucune formalité sauf secteur protégé

Cabane, abris de jardins, appentis :

< 5m² : aucune formalité sauf secteur protégé

≤ 20m² : DP

> 20m² : PC

Mur de clôture, clôture : DP

Portail : DP

Terrasse non couverte de plein pied (béton ou bois) :

Sans surélévation, quelle que soit la surface : aucune formalité sauf secteur protégé,

Surélevée - 5m² : aucune formalité sauf secteur protégé

Surélevée - 40m² : DP (si SP totale ≤ 150m²)

Surélevée + 40m² : PC

(en zone urbaine y compris les lotissements)

Piscine :

≤ 10m², non couverte : aucune formalité sauf secteur protégé

≤ 100m², non couverte : DP

≤ 100m² avec couverture de moins de 1,80m de haut : DP

> 100m² : PC

DP : Déclaration préalable

PC : Permis de construire

SP : Surface plancher

TRIBUNE D'EXPRESSION LIBRE

« Pour Ercuis, tout simplement »

11 octobre 2021_ Eric Nabonne, Anne Fusz, Daniel Urcourt, Geneviève Allain

Chose promise, chose due !

Comme nous nous y sommes engagés, nous poursuivons dans cet espace notre partage d'informations dans le registre du Patrimoine. Nous avons évoqué dans notre précédent article l'histoire de notre église : le sujet d'aujourd'hui permet de rappeler son rôle dans l'**avènement de la communication moderne**, une fierté pour tout Ercuisien ! Notre clocher, en effet, accueillit en **1794** un relais du télégraphe aérien inventé et mis au point par **Claude Chappe**. Un vrai génie, qu'**Ercuis** a honoré en donnant son nom à une des rues de sa Zone d'activités.

Quelles connnaissances avons-nous aujourd'hui de cette **première expérience mondiale de télécommunication**, extraordinaire pour l'époque (1793, rappelons-le...) qui fut à l'origine de tous les systèmes actuels de correspondance et à laquelle donc notre village d'**Ercuis** contribua ?
Nous avons enquêté...

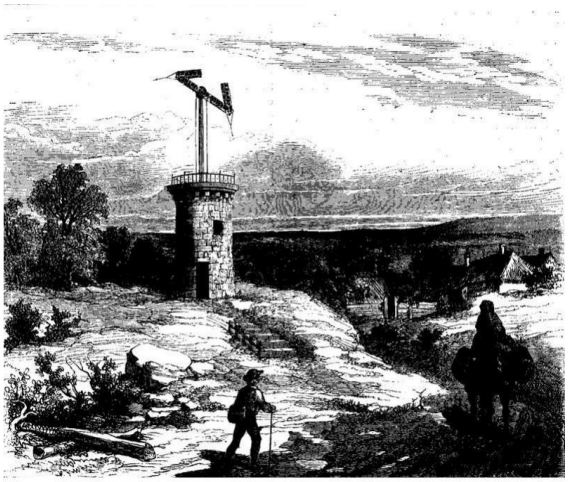

Télégraphe de Chappe

Un premier message très « politique »

En pleine révolution française, le premier message envoyé depuis Ménilmontant par le jeune physicien **Claude Chappe** grâce à son invention fut celui-ci : *« Daunou est arrivé ici. Il annonce que la Convention Nationale vient d'autoriser son comité de sûreté générale à apposer les scellés sur les papiers des représentants du peuple ».* Ce à quoi **son frère Abraham** répondit, depuis le poste de Saint-Martin du Tertre : *« Les habitants de cette belle contrée sont dignes de la liberté par leur amour pour elle et leur respect pour la Convention nationale et ses lois ».*

C'était le **12 juillet 1793**, soit la veille de l'assassinat de Jean-Paul Marat par Charlotte Corday... Paradoxalement, le contexte agité de l'époque favorisa l'éclosion de cette invention, répondant à la demande du Comité de salut public **pendant les guerres révolutionnaires**. Il fallait en effet, dans le contexte de la mort de Louis XVI guillotiné, de la coalition des monarchies européennes et des révoltes vendéennes, trouver un moyen de correspondre rapidement avec les autorités militaires. C'est sur les conseils de l'**un des frères Chappe** (Ignace), député à la Législative, que le jeune Claude, créateur d'un nouveau procédé, fut sollicité... et c'est ainsi que les frères Chappe firent don de son invention à l'Assemblée nationale, donnant du même coup au pouvoir politique un strict droit de regard sur la transmission des dépêches pendant plus de cinquante ans. Il est vrai que les caractéristiques mêmes du système ne permettant pas un usage « grand public », il resta l'apanage du gouvernement et de ses représentants en province, jusqu'à ce que la ***télégraphie électrique*** vienne remplacer le ***télégraphe aérien***...

Autour du jeune « ingénieur télégraphe » Claude, c'est à la complémentarité de toute sa famille unie et tenace que l'on doit cette avancée majeure et cette réussite, à la française ! Des génies aux qualités techniques indéniables qui auront permis un pas de géant en termes de communication.

Un génial inventeur dont la France fut très fière

Dix fois plus vite qu'un cheval au galop

Juste **26 mots**, transmis à **26 kilomètres** de distance en **9 minutes**. Qui dit mieux ? Entre les deux points de cette première transmission (Saint-Martin du Tertre et Ménilmontant en passant par Ecouen), il aurait fallu une heure et demie à un cavalier (une « estafette » à cheval) pour transmettre la dépêche.

L'expérience, tentée devant trois commissaires de la République est concluante et Claude Chappe est chargé de construire la **future « ligne du Nord », Paris-Lille**, qui sera terminée en juillet 1794.

Une représentation du télégraphe au poste d'Ecouen
(© aquarelle de Hyacinthe Langlois, 1801)

24 stations parmi lesquelles... Ercuis !

Au-delà de St Martin du Tertre, **la machine « qui écrit de loin »** a donc poursuivi son développement de Paris à Lille en passant... par **Ercuis** ! 16 stations principales et plus tard 8 stations intermédiaires seront installées au sommet de tours, clochers et autres constructions sur des terrains appartenant à l'Etat ou à des particuliers. C'est une bien folle entreprise confiée aux frères Chappe, une sorte de **première Direction des télécommunications** qui a dû fournir un travail considérable et faire face à de nombreux obstacles avant que la Convention ne s'enthousiasme des succès du dispositif lors des **victoires au Quesnoy et à Condé** par les armées de la République. Suivront les constructions de la ligne Paris-Landau et Paris-Brest puis d'autres initiatives viendront concurrencer le travail du physicien, qui s'y épuisera jusqu'à se jeter dans le puits de sa résidence parisienne en 1805, vaincu par la maladie et la dépression. Enterré dans un premier temps au cimetière Vaugirard, il reposera ensuite dans le tombeau de son frère Ignace, au Père-Lachaise. La fratrie Chappe, **« dynastie d'inventeurs »**, se maintiendra aux commandes de l'administration télégraphique **jusqu'en 1830**. Grâce à eux, l'aventure du télégraphe aérien aura vécu pendant un demi-siècle, de la Révolution à Napoléon III.

À l'occasion du centenaire de la « grande expérience » de 1793, une statue sera érigée à Paris, malheureusement détruite et envoyée à la fonte sous l'Occupation par les Allemands. On y voyait l'inventeur doté d'une lunette achromatique, perfectionnée par les Anglais, qui aura contribué au succès de la découverte de Claude Chappe car ses performances permettaient de réduire le nombre de relais.

Le trajet du télégraphe aérien sur la ligne du Nord, le 16 juillet 1794.

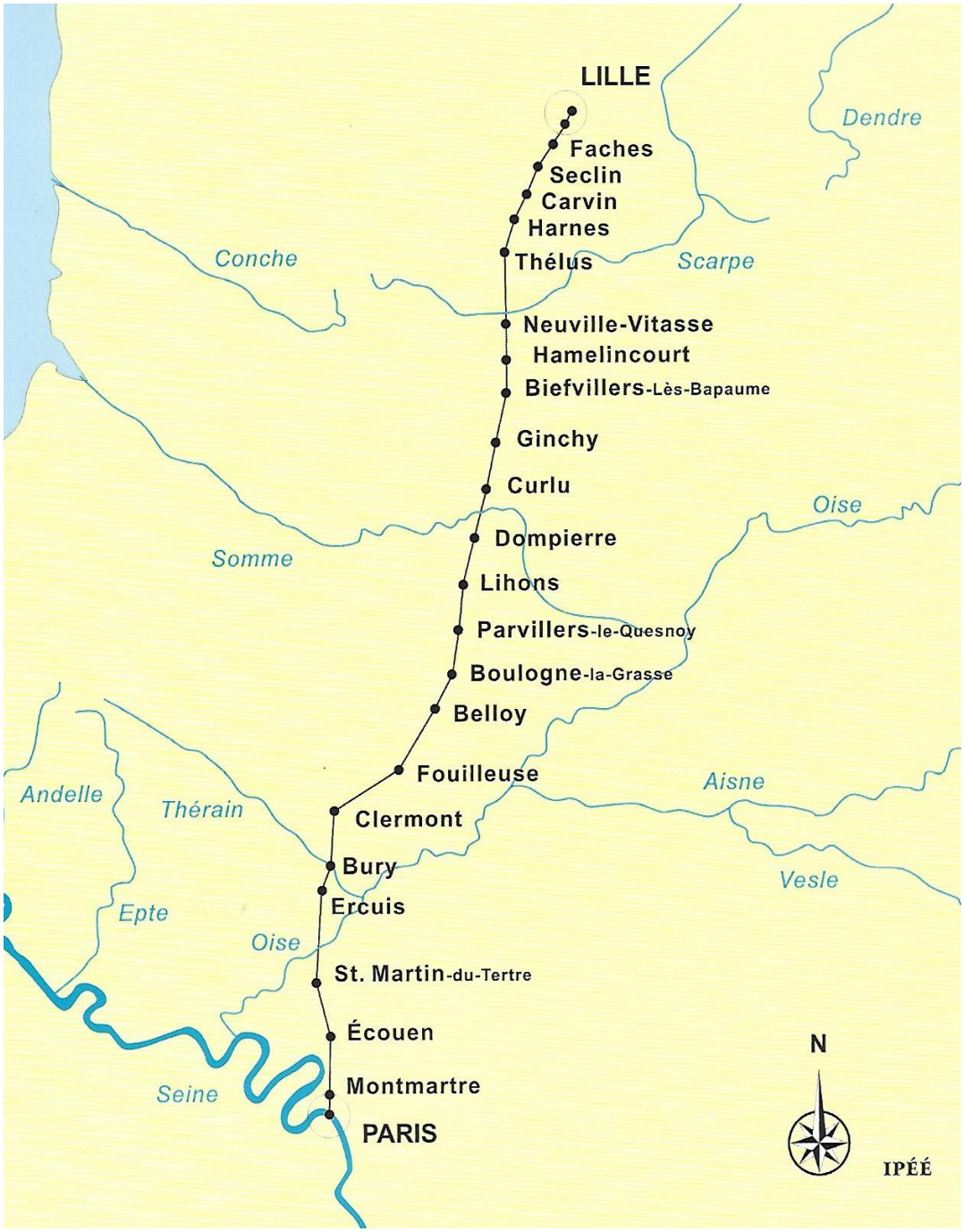

© IPÉÉ (Iticiniscoam Patrimoine Écouen-Ézanville)

Sources de documentation : Wikipedia, sites Internet, Offices de tourisme de Saint Martin-du-Tertre et d'Ecouen.

■ *À votre écoute !*

Nous le disions déjà dans un précédent bulletin : les belles pages de la vie d'Ercuis appartiennent à tous et valent d'être partagées, d'être enrichies aussi : **n'hésitez pas à vous rapprocher de nous** pour nous faire part de votre savoir, pour partager vos ressources documentaires, textes ou images récentes ou anciennes Nous relaierons ces connaissances au fil des pages évoquant notre patrimoine.

Mais n'hésitez pas également à nous contacter pour évoquer tout autre sujet touchant à la vie du village qu'il vous semble important d'aborder. Vous avez été nombreux à nous accorder votre suffrage : notre t**ribune « d'expression libre »** peut vous permettre de faire entrendre votre voix : **nous sommes à votre écoute**, écrivez-nous !

groupe.pourercuistoutsimplement@gmail.com

LE CARNET

NAISSANCES :

2021 :

- Adonis, Louis **LEDYS** né le 08 juillet 2021,
- Achille, Léonard **LEDYS** né le 08 juillet 2021,
- Stellya **ROUGET** née le 17 juillet 2021,
- Amélia, Cassie **GÂTEAU** née le 01 septembre 2021,
- Jùlia, Laurence, Maria **MIRANDA DESTRIBATS** née le 28 septembre 2021.

MARIAGES :

2021 :

- Thierry, Jean, Antoine **SEGUY** et Christelle, Catherine, Chantal **LAURENT**
Mariés le 17 juillet 2021,

- Benjamin **BOULANGER** et Adeline, Aurélie, Marie, Thérèse **SENÉLIER**
Mariés le 31 juillet 2021,

- Thomas, Claude, Jean **SINET** et Johanna, Maëva, Andréa **COTTENET**
Mariés le 11 septembre 2021,

- Victorien, Patrice, Philippe **DARGERY** et Natacha, Geneviève, Paulette **DUVAL**
Mariés le 25 septembre 2021,

- Christophe, Raymond, Jacques **VILZI** et Edwige, Sophie **DUPONT**
Mariés le 02 octobre 2021.

DÉCES :

2021 :

- Alexandra, Lucienne **SAINTEVILLE** décédée le 04 octobre 2021.

Les noms mentionnés dans le carnet ont été soumis à autorisation de publication dans la presse aux personnes concernées.
Les déclarations de naissances, mariages et décès depuis la dernière publication du bulletin municipal.

LE CHÂTEAU D'ERCUIS

J'aimerais vous présenter la facette actuelle du vrai visage du Château d'ERCUIS.

A Ercuis, l'installation d'un centre de séminaires succédera à la maison de retraite. Cette dernière avait été contrainte à la fermeture en décembre 2004 en raison de manquements au niveau de la sécurité et de carences sur l'entretien des chambres de la vingtaine de résidents à l'époque.

Le 13 janvier 2005, la SARL de la maison de retraite du château avait été placée en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Senlis. Après cette fin d'activité agitée, c'est du pays du Matin calme que viendra le renouveau du château d'Ercuis.

Nous entretenons, depuis leur arrivée, avec l'Eglise Evangélique Coréenne en la personne de son pasteur, Mr SANG KOO Lee, des relations très sympathiques et d'écoute mutuelle pour preuve je vous laisse prendre connaissance de l'article que Mr le Pasteur nous adresse :

« Chers habitants de la ville d'Ercuis,
Je suis sincèrement ravi de faire votre rencontre.
Je suis Sang-Koo Lee, pasteur de l'Eglise Baptiste Coréenne de Paris.
Tout d'abord, j'espère que vous et vos proches vous portez bien, surtout pendant cette période difficile liée à la pandémie.

Par cette lettre, je souhaiterais vous présenter l'Eglise Baptiste Coréenne de Paris.
Notre église a été fondée le 20 octobre 1985 au 123 avenue du Maine, situé dans le 14ème arrondissement de Paris.
Aujourd'hui, notre église se situe dans le 9ème arrondissement de Paris, au 42 rue de Provence, dont nous avons fait l'acquisition en juillet 1997.
Chaque dimanche, nous célébrons trois cultes à 9h, 11h et 14h30.
Nos fidèles sont pour la plupart des étudiants ou des résidents coréens en France ainsi que des familles franco-coréennes.
Notre principale mission est d'apporter un soutien moral et spirituel aux étudiants qui sont loin de leur famille et de les aider à surmonter les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien afin qu'ils puissent s'adapter à la vie en France.
En outre, notre église a, fin 2009, fait l'acquisition du château d'Ercuis afin de permettre aux membres de notre église de se réunir dans un cadre de paix et de repos, notamment ceux qui ne peuvent rejoindre leur famille pendant les vacances.
Au-delà de notre église, nous poursuivons également d'autres missions telles que la promotion et

l'apprentissage de la langue coréenne en organisant des programmes dédiés aux enfants ou encore permettre aux missionnaires coréens en Afrique de venir se reposer dans un environnement paisible. Surtout, nous souhaiterions, avec la ville d'Ercuis et tous ses habitants, développer les échanges et créer des liens forts, en organisant des expositions artistiques, des concerts et d'autres activités culturelles.

Je remercie, encore une fois, Monsieur le Maire, les collaborateurs de la mairie d'Ercuis et tous les habitants de la ville d'Ercuis, de toutes les attentions et soutiens que vous nous apportez depuis plus de dix ans.

Sang-Koo Lee »

À tous les professionnels qui interviennent au sein de notre village et qui souhaiteraient se faire d'avantage connaitre.
Nous vous proposons d'envoyer un mail avec vos coordonnées et toutes les informations concernant vos prestations à l'adresse suivante :
contact@mairie-ercuis.fr
Grâce à ces informations, l'équipe municipale alimentera le nouveau site internet de la commune afin de proposer aux Ercuisiens vos différentes prestations.

NUMÉROS UTILES

Mairie d'ERCUIS	03 44 26 71 69	Préfecture de BEAUVAIS	03 44 06 12 60
Centre de Loisirs	09 60 44 93 24	Assistantes sociales	03 44 10 72 70
Groupe Scolaire Patrick Baudry	03 64 22 81 99	Conciliateur : Mairie de NEUILLY EN THELLE	03 44 26 86 66
Relais Assistantes Maternelles Communauté de Communes THELLOISE	03 44 26 99 50	Pôle emploi	39 49
La Poste d'ERCUIS	03 44 28 56 78	C.P.A.M	36 46
S.A.M.U	15	Caisse des Allocations Familiales	08 10 25 60 80 / 32 30
Sapeurs Pompiers	18	Perception de NEUILLY EN THELLE	03 44 26 71 72
Pharmacie de garde	32 37	Centre des Finances Publiques MÉRU	03 44 22 88 45
Gendarmerie de CHAMBLY	01 30 28 29 17	SUEZ ex Lyonnaise des eaux SUEZ Urgence	0 977 408 408 0 977 401 119
Ordure ménagères/déchetterie Communauté de Communes THELLOISE	03 44 26 99 50	ENEDIS (ex erdf) service clients ENEDIS urgence	0 969 324 324 0 972 675 060
Collecte des encombrants	0 800 853 416	Pass Thelle Bus - Oise Mobilité	0 970 150 150